



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
26 octobre 2015
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2016
25-29 janvier 2016, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Rapport de la deuxième session ordinaire de 2015
(31 août-4 septembre 2015, New York)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	3
Débat consacré au PNUD	3
II. Déclaration de l'Administratrice et dialogue structuré sur le financement, y compris :	3
III. Questions financières, budgétaires et administratives	3
IV. Engagements de financement pris à l'égard du PNUD	3
V. Programmes de pays et questions connexes	9
VI. Évaluation	10
Débat consacré au FNUAP	12
VII. Déclaration du Directeur exécutif et dialogue structuré sur le financement : mise en œuvre de la procédure d'examen quadriennal complet, y compris :	12
VIII. Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP	12
IX. Questions financières, budgétaires et administratives	12
X. Évaluation	19
XI. Programmes de pays et questions connexes	21
Débat consacré à l'UNOPS	22
XII. Déclaration de la Directrice exécutive et projet de budget pour l'exercice biennal 2016-2017	22



Débat consacré aux questions communes	24
XIII. Questions financières, budgétaires et administratives	24
XIV. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	26
XV. Visites sur le terrain	27
XVI. Questions diverses.	28

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2015 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 31 août au 4 septembre 2015.

2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail pour sa deuxième session ordinaire de 2015 (DP/2015/L.3), ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2015 (DP/2015/24). Il a également approuvé le projet de plan de travail annuel pour 2016 (DP/2015/CRP.2), ainsi que le plan de travail provisoire pour la première session ordinaire de 2016.

3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire de 2015 figurent dans le document publié sous la cote DP/2016/2, qui peut être consulté sur le site Web du Conseil.

4. Dans sa décision 2015/22, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2016 :

Première session ordinaire :	25-29 janvier 2016
Session annuelle :	20-24 juin 2016 (Genève) ou 6-10 juin 2016 (New York)
Deuxième session ordinaire :	6-9 septembre et 12 septembre 2016

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice et dialogue structuré sur le financement, y compris :

III. Questions financières, budgétaires et administratives

IV. Engagements de financement pris à l'égard du PNUD

5. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration (disponible sur le site Web du Conseil), l'Administratrice du PNUD a abordé une série de sujets se rapportant au cadre général du Programme de développement durable à l'horizon 2030, que l'Assemblée générale devait adopter ce même mois. Ces sujets étaient les suivants : a) l'important *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2015*, qui constitue le rapport final du Secrétaire général sur la question; b) les résultats de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'était tenue à Addis-Abeba et où les États Membres étaient parvenus à un consensus sur un nouveau cadre pour le financement du développement; c) l'appui du PNUD à la mise en œuvre des nouveaux accords mondiaux conclus en 2015, à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le consensus d'Addis-Abeba sur le cadre de financement du développement et les résultats attendus de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendrait en décembre 2015; d) le programme de réforme de l'Organisation des Nations Unies et la conduite par le PNUD du système des coordonnateurs résidents, notamment à l'appui de la coopération Sud-Sud; e) l'attachement constant du PNUD

à la transparence et à l'application du principe de responsabilité; f) le dialogue structuré sur le financement (examiné dans la seconde partie de la présente section); g) le rôle joué par le PNUD dans les situations de conflit, de crise et de catastrophe, notamment en Colombie, au Commonwealth de la Dominique, en Haïti, en Iraq, en Libye, en Malaisie, au Myanmar, au Népal, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en Roumanie, au Soudan du Sud et au Yémen, ainsi que dans les pays touchés par le virus Ebola, à savoir la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone.

6. Pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le PNUD utiliserait l'approche dite « MAPS » (mainstreaming, acceleration and policy support) – simplification, accélération et appui aux politiques – selon laquelle : a) il aiderait les gouvernements à tenir compte du nouveau programme dans les plans nationaux de développement; b) il aiderait les pays à progresser plus rapidement vers la réalisation des cibles afférentes aux objectifs de développement durable (ODD); c) il mettrait les compétences pratiques du système des Nations Unies en matière de développement durable et de gouvernance à la disposition des gouvernements tout au long de la mise en œuvre des mesures destinées à atteindre les objectifs de développement durable. Le PNUD s'employait, par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), à élaborer des instructions concernant les rapports nationaux sur les objectifs de développement durable. En outre, une nouvelle série de programmes de pays, soumis au Conseil pour approbation, avait fait l'objet d'un examen rigoureux et étaient les premiers à assurer le relais entre le plan stratégique pour 2014-2017 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

7. En ce qui concerne les questions de financement du développement durable, l'Administratrice du PNUD, notant qu'au lendemain du consensus d'Addis-Abeba, l'aide publique au développement et le renforcement des capacités nationales de mobilisation des ressources conservaient toute leur importance, a souligné l'appui prêté par le PNUD aux pays de programme, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), pour les aider à accéder à tout un ensemble de possibilités de financement. Le PNUD participait en outre de façon très active aux préparatifs de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendrait à Paris en décembre 2015, en se livrant à des activités de partage de connaissances et de compétences et de renforcement des capacités à l'intention des négociateurs des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, en organisant des dialogues régionaux sur les contributions prévues déterminées au niveau national, en élaborant des cadres de politique et de réglementation propices aux investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables, ainsi qu'aux mesures d'atténuation des effets des changements climatiques, et en appuyant la préparation de projets à soumettre au Fonds vert pour le climat, auprès duquel il était l'un des 20 organismes accrédités.

8. L'Administratrice du PNUD a appelé l'attention sur les conséquences que les décisions des États Membres en matière de financement avaient globalement pour le PNUD et pour sa capacité d'atteindre les objectifs définis dans son plan stratégique pour la période 2014-2017, d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable et de jouer à cet égard un rôle de chef de file dans le système de développement des Nations Unies. Tout en soulignant que le PNUD mettait tout en œuvre, ayant notamment procédé récemment à une réorganisation interne et lancé sa

campagne dite des « 100 partenaires », pour adapter son modèle d'activité à l'évolution des types de financement, l'Administratrice a demandé aux membres du Conseil d'accroître leurs contributions au titre des ressources ordinaires (de base), qui constituaient le seul moyen de garantir que le PNUD conserve son caractère hautement stratégique et performant. En outre, le PNUD remplissait ou dépassait les critères d'excellence qu'il s'était fixés en matière de transparence et de responsabilité, notamment grâce à sa plateforme consacrée à la transparence – open.undp.org – et à la mise en place d'une procédure d'appel plus indépendante en ce qui concerne la divulgation de l'information.

9. S'agissant des questions de cohérence, le PNUD faisait preuve d'un grand dynamisme, au sein du Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies, en mettant sur pied un mécanisme d'innovation pour la conception des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), en mettant en place une plateforme Web à l'intention des équipes de pays aux fins d'établir les capacités, les outils et les moyens d'orientation dont dispose le système de développement des Nations Unies pour chaque objectif de développement durable, y compris le système de gestion mondiale de l'information à l'intention des coordonnateurs résidents et des équipes de pays, et en facilitant la mise en œuvre en cours des procédures opérationnelles normalisées à l'appui du nombre croissant de pays « unis dans l'action ». Le PNUD continuait de participer aux dialogues du Conseil économique et social sur le positionnement à long terme du système de développement des Nations Unies et était en train de parachever sa stratégie de coopération Sud-Sud.

10. Les membres du Conseil, saluant l'esprit de coopération et de multilatéralisme avec lequel les États Membres avaient mis au point et adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ont souligné le rôle décisif que le système de développement des Nations Unies et le PNUD étaient appelés à jouer dans la mise en œuvre du programme. Ils ont instamment demandé que les organismes des Nations Unies continuent de se tenir prêts à aider les États Membres à exécuter cette tâche. Ils demanderaient tout particulièrement au PNUD d'appuyer les efforts que déploient ces derniers pour réaliser les objectifs de développement durable et produire les résultats attendus par leurs citoyens tout en continuant son travail indispensable en faveur du renforcement de la résilience, de la gouvernance démocratique et du relèvement, conformément à l'objectif de développement durable n° 16 concernant l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous. Étant donné l'ampleur de la tâche que représentait le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ils ont cependant estimé nécessaire de poursuivre la réforme du système de développement des Nations Unies afin que celui-ci soit mieux adapté aux besoins, comme cela avait été relevé dans les dialogues du Conseil économique et social.

11. Un groupe de délégations – appelant l'attention sur le mandat du PNUD au titre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 67/226 de l'Assemblée générale) – a noté avec regret que plusieurs aspects de ce mandat n'avaient pas été exécutés, en particulier en ce qui concerne le concept de masse critique des ressources de base et le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources. Tout en saluant la campagne des « 100 partenaires » du PNUD, ces délégations ont averti que l'insuffisance des ressources de base, qui avaient enregistré en 2014 une contraction sans précédent de 11 %, compromettait le

principe de l'universalité du système de développement des Nations Unies, ainsi que la capacité du PNUD d'exécuter son plan stratégique pour 2014-2017 et de s'acquitter de son mandat de mise en œuvre des mesures de développement durable. Elles ont préconisé une amélioration de la quantité, de la qualité et de la prévisibilité des ressources de base affectées à tous les pays de programme. Les ressources complémentaires, quant à elles, devaient être affectées de façon souple et conformément au plan stratégique du PNUD et aux priorités nationales, sur la base de programmes définis en fonction de la demande et pris en charge au niveau national. Le groupe était préoccupé par une éventuelle surreprésentation des pays donateurs et a préconisé une représentation plus démocratique des pays en développement au Conseil d'administration, ainsi qu'une représentation géographique plus équitable au sein des structures de gouvernance du PNUD et du système des coordonnateurs résidents.

12. Soulignant que l'élimination de la pauvreté, sous toutes ses formes, devait être l'objectif primordial du PNUD, ainsi que le prévoyait son plan stratégique pour 2014-2017 et conformément aux objectifs de développement durable, ce même groupe de pays a demandé au PNUD de donner des compléments d'information sur ses programmes de lutte contre la pauvreté, sur la base d'indicateurs transparents de progrès ne se limitant pas au revenu par habitant, en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Ils ont en outre rappelé d'autres préoccupations qui avaient été soulevées durant la session annuelle de 2015, concernant : a) la suppression des trois indicateurs liés à la gouvernance, qui figuraient dans le projet de cadre intégré de résultats et de ressources pour la période 2014-2017, et, par la suite, l'approbation par le Conseil d'administration de la version modifiée du cadre intégré durant la session en cours, qui respecte pleinement la marge d'action nationale; b) l'indépendance opérationnelle du Bureau indépendant d'évaluation, indispensable à sa crédibilité, et notamment la question du contrôle par le Conseil d'administration du processus de recrutement du directeur du Bureau. À cet égard, ils ont demandé au Conseil d'accélérer, durant la session en cours, la mise au point de la politique d'évaluation révisée. Le groupe de pays a également rappelé qu'il conviendrait à son avis, afin d'élargir la participation des pays en développement, de tenir les sessions annuelles du Conseil exclusivement à New York et non, comme c'est le cas actuellement, en alternance à New York et à Genève.

13. Un autre groupe de délégations a préconisé de mettre sur pied un vaste plan d'action pour la coopération avec les pays à revenu intermédiaire, en vue d'élaborer une stratégie globale et intégrée de lutte contre la pauvreté adaptée à leurs besoins propres. Soulignant que 70 % des pauvres recensés dans le monde vivaient dans des pays à revenu intermédiaire, ils ont fait valoir que la tendance à la réduction des financements et des activités de programme dans ces pays risquait de compromettre des gains obtenus à grand-peine sur la voie du développement. Un autre groupe de délégations, s'exprimant au nom des petits États insulaires en développement, dont beaucoup sont également des pays à revenu intermédiaire, a souligné que ceux-ci sont particulièrement exposés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et a demandé que le PNUD les aide à renforcer leurs capacités et appuie leur développement, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement de 2015 et aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement de 2014. Ce même groupe de pays a également insisté sur l'importance qu'il accordait

à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, ainsi qu'au rôle qui revenait au PNUD pour les promouvoir grâce à un accroissement des ressources financières et humaines mobilisées à cet effet et à un renforcement des partenariats régionaux et sous-régionaux.

14. Un certain nombre de membres du Conseil ont préconisé que le PNUD continue de jouer un rôle central pour renforcer le lien entre les activités et financements afférents respectivement au développement et aux interventions humanitaires, comme indiqué dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Ils ont insisté sur le rôle qui revient au PNUD pour aider les pays à renforcer leur résilience face aux catastrophes naturelles, ainsi qu'aux crises ou conflits provoqués par l'homme, et à se reconstruire de façon plus efficace et plus résistante. Ils ont engagé le PNUD à continuer de travailler en étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies pour faire en sorte que le Sommet humanitaire mondial de 2016 adopte un ordre du jour ambitieux, dont dépendrait la réussite du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

15. Dans sa réponse, l'Administratrice a souligné l'importance capitale de l'élimination de la pauvreté, qui constitue l'objectif primordial du plan stratégique du PNUD, et a assuré que celui-ci prenait des dispositions pour être en mesure d'exécuter le programme de développement pour l'après-2015. Elle a mis l'accent sur l'importance du rôle joué par le PNUD dans les premiers efforts de relèvement et dans le cadre de la préparation du Sommet mondial sur l'aide humanitaire de 2016, auquel il participerait et à l'occasion duquel il espérait que les partenaires parviendraient à une percée sur le front du financement, compte tenu en particulier du triplement, ces dix dernières années, des fonds mobilisés au titre de l'action humanitaire et des contraintes que cela exerçait sur les ressources disponibles au titre du financement. Elle a appelé l'attention sur la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement ainsi que sur les besoins spéciaux des pays à revenu intermédiaire. En ce qui concerne le financement, répondant aux préoccupations exprimées par divers membres du Conseil, elle a souligné que les ressources de base étaient indispensables pour que le PNUD puisse exécuter son mandat relatif au programme de développement pour l'après-2015 et jouer son rôle de chef de file du système des Nations Unies pour le développement. En ce qui concerne les préoccupations exprimées au sujet des indicateurs de gouvernance dans le cadre intégré de résultats et d'allocation de ressources du PNUD pour la période 2014-2017, l'Administratrice a fait observer que ces indicateurs seraient appliqués au niveau des pays de façon strictement conforme aux souhaits des États Membres et au principe de la maîtrise nationale.

Dialogue structuré sur le financement; questions financières, budgétaires et administratives; engagements de financement pris à l'égard du PNUD

16. L'Administratrice associée du PNUD a présenté ce point de l'ordre du jour, qui comprenait notamment l'examen annuel de la situation financière pour 2014 (DP/2015/26), des informations détaillées concernant cet examen (DP/2015/26/Add.1) et l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2015 et au-delà (DP/2015/27). Trois exposés ont suivi, au cours desquels le Directeur du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer a présenté le dialogue structuré sur le financement, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes,

les guichets de financement thématique, et le Directeur adjoint et Chef du Service financier du Bureau de la gestion du PNUD, la situation financière en 2014 ainsi que les projections pour 2015 et après. De leur côté, le Représentant permanent du Bénin, le Représentant permanent adjoint du Chili et le Représentant permanent adjoint de la Norvège ont présenté leurs points de vue sur l'évolution de la nature de leur coopération avec le PNUD, compte tenu des changements de la situation financière.

17. Les membres du Conseil, invoquant le consensus obtenu en 2015 sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba pour le financement du développement, espéraient que les délégations parviendraient de même à un accord quant au financement futur du PNUD. Tout en soulignant qu'ils étaient disposés à poursuivre les discussions dans un esprit de franchise et de pragmatisme dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, ils ont insisté sur le fait que le PNUD devait continuer de s'efforcer d'assurer la solidité, la stabilité et la fiabilité des ressources de base, ce qui à leur avis était une condition essentielle pour que le Programme puisse être, comme il s'y emploie, à la hauteur des objectifs visés et prête son appui aux pays de programme, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, tout en tenant compte des besoins spécifiques des pays à revenu intermédiaire. Une bonne planification financière et la transparence étaient indispensables, d'autant que les flux de financement allaient sans aucun doute continuer d'être nombreux et divers, et il fallait que les membres du Conseil et le PNUD s'emploient de concert à combattre la fragmentation des ressources. À cet égard, les membres du Conseil ont jugé encourageant de constater qu'en 2014, le PNUD avait maintenu une position d'actif net positive à son bilan et que son solde de trésorerie en fin d'année, en ce qui concerne les ressources de base, était supérieur au seuil prescrit par le Conseil d'administration.

18. Appelant l'attention sur le déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources et sur le fait que les ressources de base avaient continué de diminuer, à un taux de 11 % en 2014 – ce qui à leur avis reflétait les réalités budgétaires mondiales et la nouvelle situation du financement du développement, dans laquelle les donateurs traditionnels et nouveaux recherchaient des moyens novateurs d'obtenir des résultats – les membres du Conseil ont formulé l'espoir que le dialogue structuré permettrait de trouver un moyen de sortir de cette impasse. Ils craignaient d'une manière générale qu'une diminution ininterrompue des ressources de base ne finisse par compromettre la capacité du PNUD d'obtenir les résultats escomptés et par annuler les progrès obtenus à grand-peine sur la voie du développement. Notant qu'en 2014, 56 États Membres seulement avaient versé des contributions au PNUD, alors que 120 États Membres avaient contribué au financement de trois autres organismes de développement des Nations Unies, un groupe de pays a souligné qu'il était impossible d'envisager un financement viable et prévisible du PNUD si 10 donateurs seulement apportaient quelque 84 % des ressources de base, comme cela avait été le cas en 2014. Ce groupe de pays a en conséquence exhorté les pays émergents et les autres pays en développement à apporter des contributions, qui s'ajouteraient aux fonds mobilisés auprès du secteur privé, tout en appréciant les efforts déployés par le PNUD pour élargir la base de ses donateurs dans le cadre de la campagne des « 100 partenaires ».

19. Mettant l'accent sur la nécessité d'adopter de nouvelles approches en vue d'améliorer la qualité des ressources, autres que les ressources de base, affectées à

des financements thématiques, les délégations ont accueilli avec satisfaction la proposition du PNUD tendant à réformer et à consolider ses instruments de financement afin de les rendre plus souples et plus attrayants et notamment le projet de mettre en service en 2016 quatre grands guichets de financement thématique. Elles ont réaffirmé qu'elles tenaient à ce que les financements soient transparents et efficaces au niveau des pays et à ce que leur qualité s'améliore d'une manière générale. Elles ont fait observer que pour assurer la réussite des guichets de financement, il fallait que le PNUD soit à même d'attirer des financements de qualité sans que cela ait lieu au détriment des ressources de base. Le PNUD devait rattacher ces instruments de financement à ses avantages comparatifs et aux priorités de son plan stratégique, tout en s'attachant à établir une gouvernance simplifiée et plus efficace et des modes de présentation des rapports plus utiles. Les délégations avaient bon espoir que de nouveaux contributeurs se manifesteraient lorsque les nouveaux mécanismes de financement seraient en place. Elles se sont félicitées de l'établissement d'un Fonds multi-institutions pour la réalisation des objectifs de développement durable, à l'appui de l'initiative MAPS (stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques), approuvée par le Groupe des Nations Unies pour le développement, et de tous les efforts qui tendaient à l'adoption, à l'échelle du système des Nations Unies, d'une approche visant à tirer le meilleur parti de ressources limitées et à partager les expériences et les charges, notamment par des opérations communes d'achat. Soulignant l'importance qu'ils attachaient à l'efficacité de l'aide, les délégations ont noté avec satisfaction que pour la dixième année consécutive, les comptes du PNUD avaient été approuvés sans réserve par les vérificateurs et que le PNUD restait déterminé à réduire autant que possible le coût de ses opérations. Elles attendaient avec intérêt l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2014-2017, en particulier dans la perspective du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030.

20. En réponse, l'Administratrice associée a souligné l'importance de toutes les modalités de financement pour le PNUD, et tout particulièrement celle des contributions pluriannuelles à long terme aux ressources de base qui permettaient à celui-ci d'exécuter son plan stratégique pour 2014-2017 et de jouer son rôle de coordonnateur du système des Nations Unies pour le développement. Elle a en outre mis l'accent sur l'importance que revêtaient les guichets de financement thématique pour assurer une programmation de meilleure qualité, ainsi que sur la nécessité de constituer des fonds de réserve pour faire face aux crises imprévues.

21. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/16 sur les questions liées au financement du PNUD.

V. Programmes de pays et questions connexes

22. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour et a donné un aperçu des programmes de pays et prolongations. Le Représentant permanent de la Colombie a présenté en détail le descriptif de programme de pays pour la Colombie. Les directeurs régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants et l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté en détail les programmes de pays pour l'Algérie, le Bélarus, le Cambodge, la Chine, la Colombie, El Salvador, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, la Guinée-Bissau, l'Indonésie, le Kazakhstan, la Malaisie, les Maldives, l'Ouganda, l'Ouzbékistan, le Panama, la Serbie (y

compris le cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Kosovo* présenté dans le cadre de la résolution 1244 du Conseil de sécurité), le Swaziland, le Tadjikistan, la Turquie, la Zambie et le Zimbabwe, ainsi que sur la première prolongation d'un an des programmes de pays pour le Burkina Faso, la Somalie et le Tchad, la prolongation d'un an à titre exceptionnel du programme de pays pour la Côte d'Ivoire et la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour le Liban et la Libye.

23. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays pour les pays suivants : Algérie (DP/DCP/DZA/3); Bélarus (DP/DCP/BLR/3); Cambodge (DP/DCP/KHM/3); Chine (DP/DCP/CHN/3); Colombie (DP/DCP/COL/2); El Salvador (DP/DCP/SLV/3); ex-République yougoslave de Macédoine (DP/DCP/MKD/3); Géorgie (DP/DCP/GEO/3); Guinée-Bissau (DP/DCP/GNB/2); Indonésie (DP/DCP/IDN/3); Kazakhstan (DP/DCP/KAZ/3); Malaisie (DP/DCP/MYS/3); Maldives (DP/DCP/MDV/3); Ouganda (DP/DCP/UGA/4); Ouzbékistan (DP/DCP/UZB/3); Panama (DP/DCP/PAN/3); Serbie (DP/DCP/SRB/2), y compris le cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Kosovo* présenté dans le cadre de la résolution 1244 du Conseil de sécurité (DP/DCP/SRB/2/Add.1); Swaziland (DP/DCP/SWZ/3); Tadjikistan (DP/DCP/TAJ/2); Turquie (DP/DCP/TUR/3); Zambie (DP/DCP/ZMB/3); et Zimbabwe (DP/DCP/ZWE/3).

24. Le Conseil d'administration a retiré le descriptif de programme de pays pour l'Azerbaïdjan (DP/DCP/AZE/3 et Corr.1).

25. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour le Burkina Faso, la Somalie et le Tchad (DP/2015/28).

26. Le Conseil d'administration a approuvé la prolongation exceptionnelle d'un an du programme de pays pour la Côte d'Ivoire et la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour le Liban et la Libye (DP/2015/28).

VI. Évaluation

27. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté l'évaluation de la contribution du PNUD à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (DP/2015/29). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté la réponse de la direction à cette évaluation (DP/2015/30).

28. Notant que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étaient des éléments indispensables à la réussite du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les résultats de l'évaluation et les recommandations y incluses concernant le plan stratégique du PNUD pour 2008-2013 et jugé que la réponse de la direction était positive, tout particulièrement en ce qui concerne le calendrier d'exécution. Ils ont félicité le Bureau indépendant d'évaluation de l'excellente qualité de son travail d'évaluation de la contribution du PNUD à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Les délégations ont tout particulièrement appelé l'attention sur la recommandation tendant à ce que tous les programmes et politiques du PNUD s'attachent à considérer les femmes en tant qu'agents et que citoyennes actives et à ce que le

* Toute référence au Kosovo doit être envisagée dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

PNUD, afin de contribuer à des changements profonds, accélère les efforts faits dans tous les domaines d'intervention en vue de cibler les causes des inégalités, les structures des inégalités de pouvoir, de la participation et des relations, et de s'attaquer, pour les transformer, aux normes, valeurs et politiques qui sont sources d'inégalités. Le PNUD devait également s'efforcer d'appliquer l'égalité des sexes à ses propres effectifs.

29. Reconnaissant la contribution du PNUD à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, les délégations ont réaffirmé que le PNUD devait continuer de jouer à cet égard un rôle de premier plan dans le système des Nations Unies, tout particulièrement dans le cadre d'une coopération étroite avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Les partenariats et la coordination entre entités des Nations Unies étaient décisifs dans les pays sortant d'un conflit ou accusant des retards dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et aider à éviter les doubles emplois ainsi qu'à renforcer l'égalité des sexes dans l'ensemble du système. Certaines délégations ont invité le PNUD à continuer de renforcer et de faire connaître ses avantages comparatifs, par exemple dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques, et à affecter en 2017, conformément à l'objectif défini à l'échelle du système des Nations Unies, au moins 15 % de ses ressources à des activités axées essentiellement sur la promotion de l'égalité des sexes en utilisant, comme principal outil de suivi, le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes. D'une manière générale, les délégations ont estimé que ce système de classement était un outil efficace et fiable permettant d'assurer le suivi d'activités, d'établir des rapports et de planifier des opérations, notamment en ce qui concerne les dépenses et les affectations de crédits. De même, et comme indiqué dans l'évaluation, le label égalité des sexes était également un outil utile; les délégations ont approuvé les plans visant à évaluer l'incidence du label sur les résultats et elles ont invité le PNUD à promouvoir son adoption dans le plus grand nombre de bureaux de pays possible.

30. Les membres du Conseil attendaient avec intérêt de donner suite à l'évaluation dans le cadre de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017, notamment à la proposition d'intégrer dans le plan stratégique la stratégie du PNUD en matière d'égalité des sexes. Les délégations étaient également très soucieuses de donner suite à la recommandation, figurant dans l'évaluation, de renforcer le suivi et l'évaluation des contributions à l'égalité des sexes, notant que cela aiderait le PNUD à tirer les leçons de l'expérience acquise dans divers contextes et à mieux définir son domaine de spécialisation et son rôle de chef de file.

31. En réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, soulignant la complexité inhérente à l'évaluation d'un sujet dont nombre d'éléments échappent au contrôle du PNUD, a appelé l'attention sur l'excellente collaboration qui s'était établie entre toutes les parties intéressées. Les évaluations des résultats en matière de développement, a-t-il noté, avaient donné lieu à des travaux appréciables et validés au niveau des pays, qui étaient particulièrement visibles dans ce type d'évaluation thématique. Il a reconnu que la réponse de la direction était très détaillée et s'est déclaré satisfait des progrès et des résultats de l'évaluation.

32. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a fait observer que le PNUD utiliserait effectivement les résultats des évaluations

pour continuer de renforcer la mise en œuvre de sa stratégie relative à l'égalité des sexes et tirerait pleinement parti du système de suivi du Bureau indépendant d'évaluation pour évaluer les progrès réalisés au regard des objectifs certes ambitieux qu'il s'était fixés. À cet égard, il a fait observer que les travaux menés par le PNUD en vue de réaliser ses objectifs allaient bon train et que notamment :

- a) au moins 15 % des ressources étaient affectées à des activités visant spécifiquement à assurer l'égalité des sexes (le PNUD, a-t-il précisé, entendait mesurer ses succès à l'aune des principes les plus exigeants), pour lesquels les objectifs de développement durable fondamentalement axés sur l'égalité des sexes constituaient des points de repères solides;
- b) le PNUD travaillait conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement et d'ONU-Femmes, aux niveaux mondial, régional et national;
- c) le PNUD avait adopté le système global d'assurance qualité des programmes et des projets, dans lequel l'analyse de la problématique homme-femmes et les résultats concernant l'égalité des sexes étaient des éléments obligatoires de l'évaluation des projets;
- d) le PNUD avait inclus dans l'examen à mi-parcours de son plan stratégique un chapitre très étoffé consacré aux multiples aspects des résultats concernant l'égalité des sexes, sur la base des résultats obtenus et des enseignements tirés au niveau des pays.

33. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/17 concernant l'évaluation de la contribution du PNUD à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et la réponse de la direction.

Débat consacré au FNUAP

VII. Déclaration du Directeur exécutif et dialogue structuré sur le financement : mise en œuvre de la procédure d'examen quadriennal complet, y compris :

VIII. Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

IX. Questions financières, budgétaires et administratives

Déclaration du Directeur exécutif

34. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population, saluant le caractère historique du consensus qui s'était formé sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en passe d'être adopté, a souligné qu'il revenait à l'Organisation des Nations Unies de donner suite à cet accord par des mesures audacieuses propres à transformer la vie et à placer les nations sur une nouvelle trajectoire. L'orientation centrée sur l'être humain des objectifs de développement durable et du Programme d'action de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba, reflétait clairement les conclusions de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 et de son programme d'action, selon lesquelles il était nécessaire de cibler les groupes les plus vulnérables, y compris les femmes et les jeunes, et d'adopter une approche fondée sur les droits de l'homme.

35. Les objectifs de développement durable, a-t-il indiqué, confirmaient l'importance décisive du mandat du Fonds, en particulier celle des travaux que celui-ci menait pour aider les pays à exploiter le potentiel de l'accroissement spectaculaire de leur population de jeunes ou, en d'autres termes, le « dividende démographique », sous la forme d'activités de renforcement des capacités et des partenariats, ainsi que d'investissements et d'interventions ciblées. Ces investissements dans la jeunesse visaient également à autonomiser les adolescentes et les femmes dans le cadre, par exemple, de l'initiative « action en faveur des adolescentes » ou du programme mondial visant à mettre fin aux mariages d'enfants, qui était particulièrement important pour renforcer la résilience dans les situations d'après conflit. Les jeunes, dont on dit souvent qu'ils sont prédisposés à l'extrémisme, étaient en réalité ceux qui contribuaient le plus à la paix et au renforcement de la résilience – et le FNUAP s'employait à exploiter ce potentiel. Les jeunes étaient en train de mettre au point des solutions novatrices pour tout un ensemble de problèmes liés aux objectifs de développement durable, parmi lesquelles on pouvait citer le Réseau africain de la jeunesse pour le développement durable, proposé pour le prix Nobel de la paix 2015, ou encore l'initiative HackForYouth.

36. Près de 60 millions de personnes ayant été déplacées contre leur gré en 2014 et quelque 400 catastrophes naturelles étant survenues cette même année, le FNUAP a intensifié, dans les établissements humains, ses investissements axés sur la protection contre la violence sexuelle et sexiste, sur la prestation de services vitaux de santé et de soins obstétricaux, sur l'accès universel aux services de santé sexuelle et procréative et sur la protection des droits en matière de reproduction. Le Fonds était activement engagé dans les préparatifs du Sommet humanitaire mondial de 2016 et il tenait, dans le cadre de l'examen à mi-parcours de 2016 de son plan stratégique pour 2014-2017, à réorienter celui-ci compte tenu des objectifs de développement durable et pour y inclure une stratégie humanitaire plus vaste dotée d'un cadre plus solide. Ces investissements incluaient l'action que le Fonds avait menée à bien au cours des cinq années précédentes en vue de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel, en particulier celle du personnel intervenant en renfort dans des lieux d'affectation à haut risque, et d'améliorer sa capacité d'intervention en cas d'urgence.

37. Au niveau institutionnel, le Directeur exécutif a informé le Conseil que le FNUAP avait lancé en juin 2015 sa nouvelle stratégie globale de gestion des ressources et avait recensé 12 domaines présentant des risques prioritaires pour l'organisme, ainsi que les pilotes de risques correspondants. Toutes les unités administratives du Fonds étaient en train de réaliser des évaluations du risque en ligne et de mettre au point des stratégies d'atténuation du risque. Le Directeur exécutif était heureux d'annoncer que le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies avait approuvé sans réserve les comptes du FNUAP en 2014 et considérait que celui-ci faisait des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de ses recommandations. Il a en outre appelé l'attention sur l'appréciation préliminaire favorable portée par le Bureau de l'audit et des investigations au sujet des travaux entrepris par le Fonds en vue de résoudre des problèmes entachant le programme mondial et régional. Prenant note des progrès constants réalisés sur le front de l'évaluation, il a indiqué que le FNUAP présenterait au Conseil, à la session en cours, son plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2016-2019.

38. Sur le plan financier, le FNUAP a accusé en 2015 une forte contraction de ses ressources, aggravée par l'évolution défavorable des taux de change. Dans son plan de ressources intégré actualisé pour la période 2014-2017, soumis au Conseil pour examen, le Fonds avait introduit une série de mesures d'austérité, y compris des réductions de ses plans de dépenses, en vue de réaligner ses dépenses et de rester financièrement viable. Le Directeur exécutif a souligné que cela risquait d'avoir des conséquences pour la capacité du Fonds d'exécuter son mandat. Il a en particulier mis l'accent sur le fait que ce déficit de financement entamait la capacité du Fonds d'assurer des services fort nécessaires de planification de la famille et de veiller à la sécurité des approvisionnements en produits de santé reproductive. Le FNUAP s'employait avec ses partenaires à surmonter ce problème et avait notamment mis au point à cet effet sa stratégie intégrée de mobilisation des ressources, qui était soumise au Conseil à la présente session et qui s'appuyait sur la solide base de ses donateurs. Le Directeur exécutif a demandé aux membres du Conseil d'appuyer le programme mondial pour venir en aide, par son intermédiaire, à des millions de femmes et de filles dans le monde entier.

39. Dans leurs observations, les membres du Conseil ont félicité le Directeur exécutif de son action énergique à la tête du FNUAP et le personnel du Fonds, de sa détermination à mettre en œuvre dans le monde entier le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et de développement au-delà de 2014, qui constituait l'élément fondamental du mandat du Fonds. Ils ont fait observer que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 supposait l'adoption d'une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies, dont l'examen quadriennal serait le point d'ancrage, pour que la tâche soit accomplie. L'exécution par le Fonds de son mandat propre, à savoir assurer l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et la protection des droits en matière de procréation, était indispensable pour que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 soit couronné de succès et que son objectif primordial d'élimination de la pauvreté soit atteint, et pour que la promesse de ne laisser personne de côté soit tenue. C'était tout particulièrement le cas dans les pays les moins avancés et dans les petits États insulaires en développement. Dans ces conditions, ils ont insisté sur l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et sur la nécessité de réduire les inégalités, aussi bien dans les différents pays que d'un pays à l'autre. Ils ont également appelé l'attention sur le retard pris dans la réalisation de l'objectif 5 du Millénaire pour le développement – réduire la mortalité maternelle et assurer l'accès universel à la santé reproductive – et instamment demandé au Fonds de continuer à diriger les opérations destinées à accomplir les travaux à achever pour que cet objectif soit atteint, ce qui était particulièrement important dans les situations de crise, où les services de santé étaient perturbés.

40. Les membres du Conseil d'administration ont appelé l'attention sur les domaines dans lesquels, à leur avis, le Fonds disposait d'avantages comparatifs pour faire face aux défis à relever dans l'exécution du Programme de développement à l'horizon 2030, à savoir la planification de la famille et la lutte contre l'avortement pratiqué dans des conditions dangereuses, les mutilations génitales féminines et la violence sexuelle dans des situations de crise humanitaire. Ils ont engagé le Fonds à ne ménager aucun effort pour atteindre à l'échelon national les objectifs fixés pour 2020 en matière de planification de la famille, notant que les progrès réalisés à ce jour étaient insuffisants. Il faudrait pour cela mieux encadrer et orienter les bureaux de pays et renforcer les capacités du personnel en vue de susciter une évolution plus

rapide et plus solide en faveur de la planification de la famille. Les membres du Conseil ont exprimé leur ferme soutien au programme mondial visant à renforcer la sécurité des approvisionnements en produits de santé procréative et ont demandé instamment aux États Membres de contribuer à combler le déficit de financement, qui s'élevait à 1 milliard de dollars. En ce qui concerne l'avortement, les délégations, rappelant les objectifs de la Conférence internationale pour la population et le développement, ont préconisé que le Fonds veille à ce qu'il soit pratiqué dans des conditions de sécurité appropriées lorsqu'il était légal et à ce que des soins postavortement soient prévus lorsqu'il était pratiqué dans des conditions dangereuses. Elles ont félicité le Fonds des efforts qu'il déployait pour lutter contre les mutilations génitales féminines et pour tirer les enseignements du programme conjoint et l'ont engagé à renforcer les capacités et les systèmes des bureaux de pays et des partenaires.

41. Sur le plan humanitaire, les délégations ont souligné que le nombre de crises dans le monde face auxquelles le Fonds était intervenu de façon décisive et avait mis en place des partenariats avait atteint un niveau record en 2015, avec cinq situations d'urgence de niveau trois. Prenant note de la forte expansion, en réponse aux crises, du financement des activités humanitaires du Fonds, les délégations ont souligné qu'il importait de travailler avec celui-ci pour qu'il reste en mesure de fournir, efficacement et à bref délai, des nécessaires d'accouchement sans risque, des trousseaux d'articles de santé procréative et des produits de planification familiale et d'exécuter des programmes visant à prévenir et combattre les violences sexistes. Elles ont félicité le Fonds de la détermination avec laquelle il tenait, sur le terrain, son rôle de coordonnateur de la lutte contre la violence sexiste dans le cadre du dispositif d'intervention humanitaire. À cet égard, les délégations se félicitaient que le Fonds ait pris des mesures concrètes pour étoffer sa liste d'experts afin d'être à même d'intervenir et d'assurer ces services indispensables. Elles tenaient à en savoir davantage sur la façon dont le Fonds s'y prenait pour établir les priorités et lutter contre la violence sexiste dans les situations d'urgence, ainsi que pour assurer l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et protéger les droits en matière de procréation.

42. Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'il était important que le Fonds s'attaque aux priorités démographiques en exécutant des programmes intensifs à l'intention des jeunes, en vue de renforcer leurs compétences et leur potentiel grâce à la formation et à l'éducation. Ils ont engagé le FNUAP à renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données démographiques, qui sont d'une importance cruciale pour l'exécution des programmes et le suivi des progrès dans ce domaine.

43. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'il importait que le Fonds continue d'apporter son plein appui aux pays à revenu intermédiaire et maintienne ses financements en leur faveur, étant donné que l'amélioration de la situation économique de ces pays risquait de dissimuler la persistance de taux de pauvreté élevés et que leurs services de santé publique continuaient d'avoir besoin d'une forte présence et d'un appui soutenu du Fonds, dans le respect du principe de l'appropriation nationale. À cet égard, certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que la pratique consistant à réserver des ressources financières risquait de détourner des pays à revenu intermédiaire, où vivaient près de 70 % des pauvres de la planète, des financements dont ils avaient grand besoin et, par conséquent, de réduire dans ces pays les activités menées au titre des programmes et de compromettre des progrès obtenus à grand-peine sur la voie du

développement, comme indiqué dans le programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. Elles ont instamment prié le Fonds de prendre des mesures pour faire en sorte que sa stratégie de mobilisation des ressources ne creuse pas encore davantage l'écart entre les ressources de base et les autres ressources affectées à des fins spéciales. Elles ont réaffirmé leur intention de promouvoir l'établissement d'un plan d'action détaillé aux fins de la coopération en faveur des pays à revenu intermédiaire, dans le cadre d'un partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds et conformément au programme d'action d'Addis-Abeba pour le financement du développement, en vue de mettre au point des indicateurs transparents, ne se limitant pas au revenu par habitant, des progrès réalisés sur la voie du développement durable, et tenant compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté.

44. Dans sa réponse, le Directeur exécutif du FNUAP a fait observer que si l'accent était à présent mis sur les objectifs du développement durable à l'horizon 2030, des travaux restaient à accomplir avant que ne soient pleinement réalisés les objectifs du Millénaire pour le développement et que la responsabilité de la communauté internationale restait engagée à cet égard. Abordant la question de la mortalité maternelle, qui concernait tout particulièrement le Fonds, il a indiqué qu'il s'agissait là d'un problème multisectoriel complexe auquel l'approche des objectifs du Millénaire pour le développement, étant donné qu'elle était incomplète, ne pouvait apporter qu'une solution partielle. Les objectifs du développement durable, plus détaillés, étaient mieux adaptés pour que le défi de la mortalité maternelle puisse être relevé et le Fonds devait, pour y parvenir, coopérer avec tous les partenaires, y compris la société civile et le secteur privé. En ce qui concerne la planification de la famille, le Directeur exécutif a insisté sur la question de l'accès des femmes et des filles à ce service sur le terrain, qui devait être prise en main avec détermination au niveau national et pour laquelle des ressources prévisibles à long terme devaient être prévues. Il a à nouveau demandé aux donateurs d'accroître leurs contributions et aux nouveaux donateurs d'envisager de se manifester. Il a également souligné la nécessité de mobiliser, sous l'impulsion des gouvernements nationaux, des ressources intérieures sans lesquelles les objectifs de développement durable ne pourraient être atteints. En outre, les contributions du secteur privé aidaient à réduire les coûts des produits et les partenariats bilatéraux entre les donateurs et les gouvernements apportaient des réductions de coûts supplémentaires. Le Directeur exécutif a assuré que le Fonds resterait présent et actif dans les pays à revenu intermédiaire, où il ciblerait ses activités dans les domaines où elles étaient les plus nécessaires, conformément aux priorités définies au niveau national. En ce qui concerne le débat relatif aux ressources de base et aux autres ressources, le Fonds s'employait activement, en coopération avec tous les partenaires, à intensifier les flux de ressources. Le Directeur exécutif a souligné que le Fonds était très attaché à la fonction d'évaluation et il a assuré le Conseil qu'aucune vacance de poste ne subsistait au Bureau indépendant d'évaluation. Le problème ne tenait pas au personnel disponible mais à l'obtention des ressources nécessaires pour réaliser des évaluations de qualité. Le Fonds était également à l'avant-garde des mesures de réforme et de cohérence mises en œuvre par l'Organisation des Nations Unies et faisait tout son possible pour s'acquitter de ses engagements.

Dialogue structuré : mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement; engagements de financement pris à l'égard du FNUAP; questions financières, budgétaires et administratives

45. Le Directeur de la Division des communications et des partenariats stratégiques du FNUAP a présenté la stratégie de mobilisation des ressources du Fonds (DP/FPA/2015/11) et le rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2015 et au-delà (DP/FPA/2015/10). Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a présenté la version actualisée du plan intégré d'allocation des ressources pour 2014-2017 (DP/FPA/2015/CRP.4).

46. Soulignant qu'il importait que le Fonds soit adapté aux besoins et notant que le rapport de ses ressources de base à ses autres ressources était équilibré, les membres du Conseil se sont félicités du dialogue sur le financement tenu par le Fonds et de sa nouvelle stratégie de mobilisation des ressources dont l'élaboration, ont-ils constaté avec satisfaction, avait donné lieu à des consultations régulières. Ils estimaient très important que le Fonds adopte une stratégie de mobilisation des ressources énergique aux fins de l'exécution de son plan stratégique pour 2014-2017 et étaient convaincus que les approches proposées renforceraient sa capacité de relever les défis du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils se félicitaient de la stratégie globale adoptée en matière de mobilisation des ressources et attendaient avec intérêt de prendre connaissance du plan d'action détaillé exposant les approches suivies pour les quatre sources de financement. Compte tenu des facteurs influant défavorablement sur le financement, ils ont vivement engagé le Fonds à s'intéresser essentiellement aux « facilitateurs »; à relier les ressources aux résultats; à définir des cibles précises en matière de mobilisation des ressources; et à s'attacher à gérer ses ressources de façon novatrice et exemplaire. Ils se sont également félicités des six principes qui étaient appliqués et des liens entre la performance institutionnelle et les résultats obtenus en matière de développement. Si d'une manière générale ils ont approuvé les efforts que déployait le Fonds avec succès pour réduire les dépenses, certains d'entre eux ont mis en garde contre les conséquences que risquait d'avoir la poursuite de l'austérité pour l'exécution des programmes. Les délégations ont invité le Fonds à maintenir une masse critique de ressources de base souple et prévisible et souligné que sa stratégie devait viser des résultats, être fondée sur les faits et être axée sur ses avantages comparatifs.

47. Notant que de nouveaux guichets thématiques étaient proposés en vue d'attirer des financements, les délégations ont demandé des précisions sur les thèmes et les résultats du plan stratégique pour lesquels ces guichets étaient envisagés. Elles ont également demandé que des informations plus détaillées soient établies sur une base annuelle en ce qui concerne les déficits de financement pour chaque résultat escompté et chaque cible, à l'appui du dialogue structuré en cours, conformément à la décision 2014/24. Ces informations comprendraient une présentation générale des ressources, des renseignements à jour sur les mesures prises en vue d'obtenir des financements réguliers à des fins plus générales et un point de la collaboration avec le secteur privé. Une analyse des risques à prévoir si les besoins financiers n'étaient pas couverts a été demandée. Les délégations ont engagé le Fonds à continuer de renforcer les capacités du personnel aux niveaux régional et national en vue de mobiliser des ressources et une analyse coûts-avantages a été demandée à cet égard.

Elles se sont félicitées de la création au FNUAP d'un groupe de gestion des ressources autres que les ressources de base.

48. Les délégations ont constaté avec satisfaction que la stratégie visait à diversifier les financements et à attirer des donateurs non traditionnels, notamment par le moyen de la coopération Sud-Sud; à mobiliser des financements au niveau national par le moyen de programmes de pays alignés sur les plans de développement nationaux; et à mettre au point un nouveau système en ligne permettant de visualiser en temps réel les données relatives aux dépenses et aux contributions des donateurs en vue d'améliorer la transparence et de cibler les domaines sous-financés. Elles ont relevé, à cet égard, qu'en 2015 les donateurs traditionnels apportaient encore plus de 60 % des ressources de base du Fonds. Elles ont engagé celui-ci à continuer de développer et de renforcer ses partenariats avec le secteur privé. Elles ont souligné qu'il convenait d'envisager le dialogue structuré en tenant compte de la mise en œuvre des mesures de développement durable, du dialogue du Conseil économique et social sur la gouvernance du système des Nations Unies et de l'examen quadriennal de 2016. À cet égard, elles ont engagé le Fonds à travailler en étroite coopération avec les partenaires du système des Nations Unies en vue de stimuler les synergies, de tirer les leçons de l'expérience acquise et de renforcer la cohérence. Elles attendaient avec intérêt de tenir avec la direction, à l'approche de l'examen à mi-parcours de 2016 du plan stratégique, un dialogue informel régulier sur les déficits et les possibilités de financement.

49. Dans sa réponse, le Directeur de la Division des communications et des partenariats stratégiques du FNUAP a assuré le Conseil que le Fonds restait déterminé à travailler dans les pays à revenu intermédiaire, conformément à sa politique consistant à être présent partout dans le monde. Il a de nouveau appelé l'attention sur le portail en ligne du Fonds consacré à la transparence, où pouvaient être consultées en temps réel des données sur les dépenses et sur les contributions des donateurs dans chaque pays et qui servait également à rassurer les donateurs quant à la gestion par le Fonds des ressources qui lui étaient confiées. Il a également appelé l'attention sur des outils similaires qui étaient déjà utilisés, tels que le système d'information stratégique et le système mondial de programmation. En ce qui concerne les propositions concernant l'analyse coûts-avantages et l'investissement dans le renforcement des capacités, il a assuré les délégations que le Fonds souhaitait aborder ces questions dans le cadre de la poursuite du dialogue structuré. Il a noté, à cet égard, que les conseillers régionaux en matière de ressources avaient beaucoup aidé à mobiliser des fonds supplémentaires pour le FNUAP aux niveaux tant national que régional. Le Fonds appréciait beaucoup le dialogue et était désireux de connaître les leçons tirées de l'expérience et les pratiques optimales des autres organismes des Nations Unies. Les déficits de financement, en particulier en ce qui concerne les réalisations deux et quatre, restaient un problème que le Fonds avait à cœur de résoudre grâce, par exemple, aux fonds thématiques. Le Directeur de la Division des communications et des partenariats stratégiques a affirmé que l'engagement accru du Fonds dans les crises humanitaires avait, dans les faits, donné lieu à une plus grande disparité entre les ressources de base et les autres ressources, ces dernières prenant davantage d'importance. Il a assuré le Conseil que le Fonds était saisi de la question de savoir comment relever le défi de la mortalité maternelle et mener à bien d'autres travaux inachevés en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

50. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a souligné que celui-ci respectait ses engagements en matière de responsabilité et de transparence pour ce qui est des ressources qui lui étaient confiées. Malgré le manque de ressources, le Fonds, a-t-il noté, respectait pleinement les principes de l'Initiative pour la transparence de l'aide internationale et son système de planification globale des ressources, qui lui servirait également à renforcer sa stratégie de gestion du risque, était en bonne voie de réalisation. Le Directeur de la Division des services de gestion a en outre appelé l'attention sur le fait que les commissaires aux comptes avaient émis en 2014 une opinion sans réserve à propos des comptes du Fonds, ainsi que sur le modèle de responsabilisation fondé sur les trois lignes de défense, approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat du Groupe des Nations Unies pour le développement, que le Fonds appliquait également conformément au calendrier prévu. Il a également souligné qu'au regard du plan stratégique pour 2014-2017, le déficit de financement considérable actuellement enregistré aurait nécessairement une incidence défavorable sur le cadre intégré de résultats et était une source de grave préoccupation. Il a instamment demandé que tout soit fait, même à ce stade tardif, en vue de réduire autant que possible le déficit de financement pour 2015.

51. En conclusion, le Directeur exécutif du FNUAP a abordé trois questions. En ce qui concerne, premièrement, l'analyse coûts-avantages, il a indiqué que le Fonds changerait de modèle d'activité lorsque la mise en œuvre des mesures de développement durable aurait commencé et que le programme d'action d'Addis-Abeba serait entré en vigueur. Une analyse des flux de ressources au niveau des pays serait nécessaire afin de mieux gérer ces flux, que ce soit par l'intermédiaire du secteur privé ou de la société civile. Des partenariats régionaux aideraient à organiser cette analyse pays par pays. Le Fonds se tenait prêt à renforcer la capacité des gouvernements en vue d'atteindre cet objectif. Deuxièmement, en ce qui concerne l'aide humanitaire, tout en convenant que les crises provoquaient un afflux de ressources autres que les ressources de base, le Directeur exécutif du FNUAP a fait observer que celui-ci s'emploierait à atténuer le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources grâce à un mécanisme d'intervention en cas de crise plus flexible et doté d'une plus grande capacité. Troisièmement, en ce qui concerne le rôle du FNUAP au regard des objectifs de développement durable, ces objectifs étaient à dessein intersectoriels et leur réalisation supposait en conséquence la coopération de tous les organismes des Nations Unies. Il fallait donc adopter une approche multidisciplinaire, qui était au cœur de la conception des objectifs de développement durable.

52. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/18 sur les engagements financiers pris à l'égard du FNUAP.

X. Évaluation

53. Le Directeur du bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté le Plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2016-2019 (DP/FPA/2015/12).

54. Les membres du Conseil ont félicité le FNUAP d'avoir bien préparé le Plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2016-2019 et d'avoir organisé des consultations régulières avec les États Membres. Ils étaient satisfaits des efforts déployés par le Fonds pour renforcer le Bureau de l'évaluation et de son engagement en faveur d'une solide fonction d'évaluation. Ils ont accueilli avec

satisfaction l'analyse de l'évolution des besoins et les propositions d'approches nouvelles, comme par exemple celles tendant à ce que le Bureau participe davantage aux évaluations par groupe ou à l'échelle du système, ce qui aiderait à mettre en commun les ressources et à élargir l'impact de ces opérations. Ils se sont félicités de la décision de faire reposer le plan sur des principes fondamentaux, notamment celui d'une approche équilibrée en matière de responsabilisation et d'apprentissage. Ils ont également approuvé les indications données par le Bureau au Fonds en matière de planification, de gestion, de mobilisation des ressources et d'utilisation des évaluations effectuées au niveau des programmes. Ils se sont félicités des projets de réaliser des métaévaluations et des évaluations de synthèse dont les résultats seraient exploités aux fins de tirer les enseignements stratégiques de l'expérience acquise. Ils ont noté, en ce qui concerne les évaluations d'impact, que le Fonds entendait s'employer à intervenir en faveur des adolescents et des jeunes dans le cadre de la réalisation deux du plan stratégique et ils ont engagé le Fonds à envisager la question dans une optique tenant compte de la santé en matière de sexualité et de procréation, des droits liés à la procréation et de l'égalité des sexes. Ils ont également remercié le Fonds d'avoir apporté des éclaircissements sur la situation des évaluations décentralisées et d'avoir exposé les difficultés entourant l'évaluation des financements réservés.

55. Les délégations ont approuvé les efforts faits par le Bureau de l'évaluation en vue de regrouper les évaluations de bureaux de pays, en commençant par le projet de réaliser simultanément, à titre pilote, cinq de ces évaluations. Elles ont également accueilli avec satisfaction le travail accompli par le Bureau en vue de mettre au point des critères précis pour sélectionner les évaluations institutionnelles et en établir l'ordre de priorité, ainsi que le processus des consultations menées par le personnel au niveau des pays et au siège aux fins d'établir quelles devraient être les priorités au cours des cinq prochaines années, sur la base de la pertinence, de l'utilité et du champ d'application. Elles ont engagé le Fonds à travailler de concert avec d'autres organismes des Nations Unies, tout particulièrement avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, à la mise au point d'une démarche commune en vue de renforcer les capacités nationales d'évaluation.

56. En ce qui concerne le financement des évaluations, tout en prenant note des projets du Fonds visant à financer la fonction d'évaluation et en se félicitant de l'objectif visé par le Fonds d'investir dans l'évaluation 3 % des ressources au titre des programmes, les membres du Conseil ont constaté avec préoccupation qu'en 2014, le Fonds n'avait consacré à l'évaluation que 0,37 % des dépenses au titre des programmes. Les délégations craignaient en outre que les capacités du Bureau ne soient pas à la mesure de ses fonctions et de son rôle.

57. Dans sa réponse, la Directrice du Bureau de l'évaluation du FNUAP a souligné que celui-ci jouait un rôle actif au sein du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation à l'appui du renforcement des capacités d'évaluation nationale, notamment dans le cadre de plusieurs groupes de travail. Elle a indiqué qu'elle assurait la présidence de deux de ces groupes, l'un étant consacré à la professionnalisation de la fonction d'évaluation et l'autre, aux évaluations décentralisées. En ce qui concerne le financement, elle a appelé l'attention sur l'augmentation sensible des ressources prévues pour 2016-2017, dépassant 4 millions de dollars. Cependant, malgré ce progrès appréciable, le seuil fixé à 3 % du budget programme ne serait toujours pas atteint. La Directrice du Bureau de l'évaluation a toutefois souligné que des augmentations des investissements au titre

des évaluations thématiques et programmatiques étaient prévues dans les bureaux régionaux et nationaux et que les coûts y afférents n'étaient pas encore pris en compte dans le budget. Elle a souligné que le Bureau de l'évaluation et la Division des programmes s'employaient activement à faire en sorte que les dépenses au titre des évaluations décentralisées soient saisies dans le système de programmation mondial pour 2015, ce qui permettrait de mieux communiquer les données relatives aux dépenses effectuées au niveau décentralisé. En ce qui concerne les ressources humaines, elle a pris note des préoccupations du Conseil et indiqué que le Plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal prévoyait des ressources en vue d'augmenter les effectifs des administrateurs de niveau intermédiaire du Bureau et que la stratégie de développement des capacités qui était prévue serait l'occasion d'examiner les dotations en effectifs à tous les niveaux. Elle a également relevé que les bureaux de pays avaient enregistré en 2015 une augmentation des effectifs affectés à des fonctions de suivi et d'évaluation et que deux membres du Conseil avaient procuré des administrateurs auxiliaires à des bureaux régionaux. Le Fonds cherchait à recruter davantage d'administrateurs auxiliaires, tant au niveau central qu'au niveau régional.

58. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/19, relative au plan de travail et au budget des activités d'évaluation du FNUAP pour l'exercice quadriennal.

XI. Programmes de pays et questions connexes

59. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme) a présenté ce point.

60. Les directeurs régionaux du FNUAP pour l'Europe et l'Asie centrale, l'Asie et le Pacifique, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest et l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté en détail les programmes de pays pour l'Azerbaïdjan, le Bélarus, le Cambodge, la Chine, la Colombie, El Salvador, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, la Guinée-Bissau, l'Indonésie, le Kazakhstan, les Maldives, l'Ouzbékistan, le Panama, la Serbie, le Swaziland, le Tadjikistan, la Turquie, la Zambie et le Zimbabwe, ainsi que la prolongation de six mois du programme de pays pour l'Éthiopie, la première prolongation d'un an des programmes de pays pour le Brésil, le Burkina Faso, le Kirghizistan, le Mozambique, la République populaire démocratique de Corée et l'Ukraine, et la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour la Côte d'Ivoire.

61. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays pour les pays suivants : Azerbaïdjan (DP/FPA/CPD/AZE/4), Bélarus (DP/FPA/CPD/BLR/2), Cambodge (DP/FPA/CPD/KHM/5), Chine (DP/FPA/CPD/CHN/8), Colombie (DP/FPA/COL/6), El Salvador (DP/FPA/CPD/SLV/8), ex-République yougoslave de Macédoine (DP/FPA/CPD/MKD/1), Géorgie (DP/FPA/CPD/GEO/3), Guinée-Bissau (DP/FPA/CPD/GNB/6), Indonésie (DP/FPA/CPD/IDN/9), Kazakhstan (DP/FPA/CPD/KAZ/4), Maldives (DP/FPA/CPD/MDV/6), Ouzbékistan (DP/FPA/CPD/UZB/4), Panama (DP/FPA/CPD/PAN/3), Serbie (DP/FPA/CPD/SRB/1), y compris le cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Kosovo (DP/FPA/CPD/SRB/1/Add.1), Swaziland (DP/FPA/CPD/SWZ/6),

Tadjikistan (DP/FPA/CPD/TJK/4), Turquie (DP/FPA/CPD/TUR/6), Zambie (DP/FPA/CPD/ZMB/8) et Zimbabwe (DP/FPA/CPD/ZWE/7).

62. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour la Côte d'Ivoire et a pris note de la prolongation de six mois du programme de pays pour l'Éthiopie et de la première prolongation d'un an des programmes pays pour le Brésil, le Burkina Faso, le Kirghizistan, le Mozambique, la République populaire démocratique de Corée et l'Ukraine (DP/FPA/2015/14).

Débat consacré à l'UNOPS

XII. Déclaration de la Directrice exécutive et projet de budget pour l'exercice biennal 2016-2017

63. Dans sa déclaration liminaire, la Directrice exécutive de l'UNOPS a informé les membres du Conseil que la situation financière du Bureau restait solide et que la demande à l'égard de ses services continuait de s'accroître. Elle a présenté le projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2016-2017 (DP/OPS/2015/5), le Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2016-2017 (DP/OPS/2015/7) et le Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2014 (DP/OPS/2015/6).

64. Étant donné qu'il doit réaliser les objectifs de son plan stratégique sur la base d'un modèle d'autofinancement, l'UNOPS a constamment besoin d'investissements pour assurer sa stabilité financière en tant qu'entité à but non lucratif. La Directrice exécutive a souligné que l'UNOPS était en bonne voie de réaliser les objectifs de son plan stratégique, sous l'effet conjugué d'un fort volume d'activité, d'une amélioration du recouvrement des coûts, d'une augmentation des gains d'efficience grâce à la mise en place des centres de services partagés à Bangkok et à Copenhague et d'une baisse générale des frais de gestion. Il était prévu que l'UNOPS atteigne l'objectif qu'il s'était fixé pour les recettes nettes de l'exercice biennal et que sa réserve opérationnelle reste supérieure au niveau minimum requis. Se tenant prêt à répondre à l'accroissement de la demande d'infrastructures appropriées, l'UNOPS était également encouragé par l'augmentation de la demande de services émanant du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et par la recommandation positive qu'il avait reçue du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies.

65. La Directrice exécutive a fait observer que l'UNOPS, soucieux de s'adapter au changement et d'améliorer l'exécution de son mandat, avait simplifié sa structure en procédant à une décentralisation afin de donner à ses opérations dans le monde les moyens de répondre à leur mission. Cette initiative faisait partie intégrante de la stratégie de gestion du risque de l'UNOPS, qui visait essentiellement à préparer le terrain pour la mise en place d'une fonction spécifique d'assurance de la qualité. L'UNOPS faisait également preuve de dynamisme dans le domaine de la viabilité. Il publierait en 2016 son tout premier rapport sur la viabilité, ayant adopté les meilleures pratiques externes en se conformant aux normes de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, qui est une référence mondiale en la matière. De

même, pour donner suite aux recommandations de l'audit, l'UNOPS était en train de passer en revue les principaux aspects de ses politiques et pratiques en matière de ressources humaines afin de s'assurer qu'il aidait ses partenaires à adhérer aux normes les plus strictes, ce qui était une priorité absolue. À cet égard, la Directrice exécutive a souligné que les femmes n'avaient jamais été aussi nombreuses dans l'équipe de gestion mondiale de l'UNOPS.

66. La Directrice exécutive a souligné que l'UNOPS jouait un rôle essentiel en veillant à ce que l'aide au développement et les financements privés et intérieurs se complètent, afin que les capitaux privés soient bien investis dans les pays en développement. L'UNOPS travaillait en coopération avec un ensemble de partenaires afin de promouvoir l'investissement dans des projets de développement et son modèle d'activité était bien adapté à cette entreprise. Ce modèle comprenait un système de recouvrement des coûts qui permettait de déterminer de façon plus précise les coûts des projets et il se prêtait à la recherche de moyens novateurs pour financer le développement. À cet égard, l'UNOPS continuait d'évaluer les possibilités qu'offrait l'investissement à retombées sociales, qui était particulièrement important compte tenu de la diminution de l'aide au développement.

67. Les membres du Conseil ont félicité la Directrice exécutive pour le dynamisme dont elle avait fait preuve en continuant d'assurer la viabilité du modèle d'activité de l'UNOPS, dont ils appréciaient tout particulièrement la valeur dans la perspective du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils ont constaté avec satisfaction que l'UNOPS ne relâchait pas ses efforts pour présenter un budget équilibré et ils l'ont engagé à maintenir sa réserve opérationnelle au-dessus du minimum requis. Ils ont accueilli avec satisfaction la révision de la politique de tarification, qui s'était traduite par une plus grande transparence et par une réduction des frais de gestion, et ont engagé l'UNOPS à continuer de revoir régulièrement sa politique de recouvrement des coûts afin d'améliorer encore son efficacité et son efficience. Ils se sont félicités que la présentation du budget de l'UNOPS soit conforme à la pratique d'autres organismes des Nations Unies concernant la classification des coûts et l'établissement de rapports axés sur des résultats et ils s'accordaient avec le CCQAB à penser que le modèle d'autofinancement de l'UNOPS rendait nécessaire un cycle de planification biennal en raison de difficultés de prévision.

68. Les délégations ont salué l'initiative qu'a prise l'UNOPS de collaborer plus étroitement avec les autres organismes du système des Nations Unies et pris note avec satisfaction de l'étroite relation de travail qu'il entretenait avec les États Membres ainsi que des consultations en cours qu'il avait organisées pour leur compte. Soulignant l'importance que revêtaient les partenariats public-privé pour la réalisation des objectifs de développement durable, elles ont fortement appuyé la collaboration de l'UNOPS avec le secteur privé et, à cet égard, ont engagé l'UNOPS à intensifier ses investissements dans les pays à revenu intermédiaire. Elles ont également approuvé la décision de l'UNOPS de maintenir ses capacités à leur niveau actuel en vue de s'attaquer à la réalisation des objectifs de développement durable, avec le renfort du secteur privé, et elles ont vivement engagé l'UNOPS à poursuivre ses activités d'aide à la consolidation de la paix dans les pays en crise.

69. Les délégations ont pris note avec satisfaction du rapport de l'UNOPS sur les activités d'achat du système des Nations Unies et tout particulièrement des données

et de l'analyse statistique qu'il contient, montrant comment les activités d'achat du système des Nations Unies ont évolué au cours des dix dernières années. Elles ont préconisé des améliorations supplémentaires de ce rapport, notamment la présentation normalisée des données relatives aux achats pour tous les fonds, programmes et institutions spécialisées. Elles ont souligné l'importance que revêt une procédure d'achat efficace pour la réalisation des buts et des objectifs des Nations Unies et ont félicité l'Organisation des Nations Unies des réformes de la politique des achats entreprises, sous la direction de l'UNOPS, depuis 2006. Elles ont également salué les efforts déployés par les organismes des Nations Unies en vue de donner suite à la résolution 57/279 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de les encourager à offrir aux fournisseurs situés dans des pays en développement ou en transition davantage de possibilités d'emporter des marchés. Elles ont toutefois souligné que cet élargissement de la base des fournisseurs devait s'accompagner de mesures destinées à garantir le meilleur rapport qualité-prix. Elles ont par ailleurs fortement préconisé une amélioration des dispositions régissant les délégations de pouvoir ainsi qu'une réduction des délais de livraison des biens et services, et demandé que l'UNOPS inclue des données sur ces questions dans ses rapports futurs.

70. Dans sa réponse, la Directrice exécutive de l'UNOPS a réaffirmé que celui-ci était déterminé à travailler en coopération avec ses partenaires aux fins d'assurer la bonne exécution des programmes dans le monde entier. Elle a confirmé que l'UNOPS était parvenu à améliorer son modèle d'établissement des coûts et de tarification, ainsi qu'à réduire ses frais de gestion. Le modèle d'activité de l'UNOPS, a-t-elle fait observer, répondait aux exigences et aux besoins du secteur privé et favorisait l'affectation de financements privés à la coopération pour le développement, ce qui revêtait une importance toute particulière aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. En ce qui concerne les achats, l'UNOPS était déterminé à étoffer ses partenariats et il encourageait activement les sociétés privées à s'inscrire sur le portail mondial en ligne des fournisseurs des organismes des Nations Unies et, partant, de participer à des procédures concurrentielles d'appel d'offres à l'appui de projets desservant des populations dans le besoin. L'UNOPS recherchait toujours de nouveaux moyens de dialoguer avec les États Membres et se réjouissait à la perspective de renforcer sa présence, partout dans le monde, dans de nombreux autres pays.

71. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/20 sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2016-2017.

72. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/21 sur le rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2014.

Débat consacré aux questions communes

XIII. Questions financières, budgétaires et administratives

73. Le Directeur du Bureau de gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés (DP/FPA/OPS/2015/1). Le Directeur du Bureau de l'appui aux achats du PNUD, le Conseiller juridique et Directeur du Groupe juridique de l'UNOPS et le Chef du Service des achats du

FNUAP ont présenté les thèmes abordés dans le rapport et les principales conclusions y figurant, selon le point de vue de leurs institutions respectives.

74. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport sur les achats groupés et se sont félicitées des progrès qu'avaient faits les trois organismes en réduisant les coûts des achats et en évitant les doubles emplois. Les efforts déployés en ce sens depuis 2011 avaient abouti à des améliorations importantes et permis de réaliser des économies appréciables dans l'ensemble du système des Nations Unies, grâce à des procédures plus efficaces, à des réductions des coûts et à un renforcement des activités d'achat au niveau des bureaux de pays. Les délégations ont engagé tous les organismes des Nations Unies à faire preuve de la même discipline financière. Elles ont félicité les trois organismes des innovations qu'ils avaient apportées aux opérations d'achats groupés, qui s'étaient traduites par des économies, par une plus grande efficacité des procédures de passation des marchés et par l'obtention de biens et de services de meilleure qualité. Elles ont demandé des précisions sur la façon dont les trois organismes entendaient élargir le champ de leurs activités d'achats groupés au-delà des besoins institutionnels, pour procéder à des achats de produits de base aux niveaux central et national. Il était à leur avis envisageable de pratiquer avec succès la mise en commun des achats de façon plus systématique, en l'appliquant à l'ensemble des activités d'achat menées dans le cadre de programmes, ce qui permettrait de réaliser encore davantage d'économies et d'investissements ciblés. Les délégations espéraient bien être tenues à jour du renforcement de ces pratiques dans le prochain rapport.

75. Les membres du Conseil ont félicité l'UNOPS de s'être vu décerner, par le Chartered Institute for Procurement and Supply, une certification « or » au titre de pratiques favorisant le développement durable. Saluant la détermination de l'UNOPS à être l'initiateur de pratiques viables, efficaces et novatrices, ils ont engagé les autres organismes des Nations Unies à suivre son exemple. Ils ont salué l'approche novatrice qu'avaient adoptée les organismes des Nations Unies pour rechercher des partenaires extérieurs au système des Nations Unies lorsque la collaboration avec des entités du système n'était pas envisageable. Ils ont aussi engagé le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à établir des fonctions et des centres de services conjoints dans les pays de programme, comme indiqué dans l'examen quadriennal.

76. Tout en reconnaissant que le rapport sur les achats groupés foisonnait de renseignements, les délégations ont préconisé qu'à l'avenir, les rapports soient plus détaillés et précisent quels avantages chaque organisme tire des activités d'achat en commun. À cet égard, elles ont demandé des précisions quant à la part des achats, exprimée en pourcentage, que chacun des trois organismes effectue dans le cadre d'achats groupés. Elles ont également demandé à être tenues à jour des efforts que continuait de déployer le Comité de haut niveau de la gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de conclure des accords à long terme relatif aux achats de véhicules. Elles ont aussi demandé des renseignements sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'amélioration du progiciel de gestion intégré, qui permettrait d'améliorer l'efficacité des flux d'information. Elles souhaitaient en outre savoir si les initiatives conjointes avaient incité davantage d'acteurs du secteur privé à rejoindre le Pacte mondial des Nations Unies.

77. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a accepté volontiers les recommandations des membres du Conseil ainsi que leur demande

tendant à ce que les futurs rapports sur les achats groupés soient plus détaillés et les a assurés que les trois organismes y donneraient suite, notamment en donnant des précisions sur l'action du Comité de haut niveau sur la gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement. Notant que le champ d'application du rapport s'était considérablement élargi par rapport à l'année précédente, il a assuré le Conseil que les trois organismes étaient déterminés à intensifier les activités d'achats groupés, qui s'inscrivaient à part entière parmi les mesures propres à assurer la cohérence de l'action à l'échelle de l'Organisation et la réalisation des objectifs de développement durable.

78. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés (DP/FPA/OPS/2015/1).

XIV. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

79. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Programme) a présenté le rapport sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (DP/2015/31-DP/FPA/2015/13). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a fait un exposé sur le rapport.

80. Les membres du Conseil ont accueilli le rapport avec satisfaction et, appelant l'attention sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ils ont souligné qu'il importait d'atteindre la cible concernant l'élimination du sida d'ici à 2030. Ils considéraient que le PNUD et le FNUAP devaient jouer un rôle central dans cette action, en particulier dans le cadre du plan stratégique d'ONUSIDA pour la période 2016-2021. Ils se sont félicités du renforcement du partenariat entre le PNUD, le FNUAP et d'autres organismes s'employant à lutter contre le VIH/sida, en particulier le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Ils ont relevé avec satisfaction les efforts déployés par les trois organismes en vue de mettre au point une approche commune visant à intégrer la lutte contre le VIH/sida aux politiques nationales de la santé et à d'autres programmes, notamment ceux qui concernent la santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de procréation. Ils ont souligné que la lutte contre le VIH/sida s'inscrivait dans la plus vaste problématique des droits de l'homme et des relations hommes-femmes et ont, à cet égard, salué l'action visant tout particulièrement les jeunes filles, qui en sont souvent les premières victimes. En outre, la protection des droits était indispensable pour que l'objectif de développement durable 3 soit atteint. En ce qui concerne la propriété intellectuelle et les coûts de traitement, ils ont engagé les organismes partenaires à collaborer avec l'initiative de santé mondiale UNITAID, dont l'objet est d'identifier des solutions novatrices et abordables pour améliorer le diagnostic, le traitement et la prévention du VIH/sida et de les rendre plus accessibles. À cet égard, ils se sont félicités des opérations d'achat groupé menées par les trois organismes et leurs partenaires, qui ont contribué à une réduction des coûts des médicaments. Ils ont également souligné qu'il fallait renforcer les capacités nationales de gestion des achats et des stocks, ce qui était essentiel au succès à long terme de lutte contre le VIH/sida.

81. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme) a remercié les délégations de leur ferme appui en faveur de la lutte contre le VIH/sida et des progrès notables qui avaient été accomplis grâce à la mise en place de partenariats novateurs. Appelant l'attention sur la vingtième Conférence internationale sur le sida, tenue à Melbourne en 2014, elle a mis l'accent sur quatre domaines d'intervention qui avaient été définis dans un exposé fait par des jeunes. Ces derniers demandaient que soient prises les mesures suivantes : a) la création d'un environnement plus propice à la lutte contre le sida; b) la poursuite des investissements dans la mise au point de traitements et la recherche scientifique, en vue de réduire les coûts des traitements et de les rendre plus accessibles; c) une amélioration de l'éducation sur le VIH/sida pour permettre aux personnes concernées de faire des choix plus éclairés; d) le recadrage nécessaire du débat sur le VIH/sida dans un contexte où l'amour, la bonne gestion des ressources et la reconnaissance ont leur place. Cet appel à l'humanité était, a-t-elle souligné, l'héritage des travaux exemplaires accomplis dans la lutte contre le VIH/sida.

82. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2015/31-DP/FPA/2015/13).

XV. Visites sur le terrain

83. Le rapporteur a présenté le rapport sur la visite effectuée conjointement en Jordanie par des membres des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM) (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2015/CRP.1).

84. Dans leurs observations générales, les membres du Conseil ont souligné l'utilité de ces visites, qui leur donnaient un aperçu direct de l'action que menaient les organismes de développement des Nations Unies sur le terrain et les aidaient à comprendre leur positionnement au niveau du pays en collaboration avec le Gouvernement et les partenaires. Ils étaient particulièrement satisfaits de s'être rendus dans un pays, la Jordanie, qui était aux prises avec un afflux massif de réfugiés, car cela leur avait permis de se faire une idée de la crise régionale et de ses effets sur les pays de la région. Les visites sur le terrain étaient à leur avis un excellent moyen d'échanger des données et de partager les enseignements tirés de l'expérience acquise. Ils ont également souligné qu'il importait que les différentes entités concernées du système des Nations Unies fassent preuve de cohésion dans l'exécution des programmes au niveau national, en tirant parti de leurs avantages comparatifs respectifs.

85. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la visite effectuée conjointement en Jordanie par des membres des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2015/CRP.1).

Directives relatives aux visites d'inspection sur le terrain

86. La Secrétaire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a présenté les directives relatives aux visites d'inspection sur le terrain du

PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et aux visites communes sur le terrain avec l'UNICEF, ONU-Femmes et le PAM (DP/2015/CRP.3).

87. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les révisions des directives relatives aux visites sur le terrain et ont recommandé d'y apporter les modifications suivantes : a) à l'alinéa a) du paragraphe 4, concernant les critères généraux devant être pris en compte, il est proposé de remplacer, sous le point iii), « Pays n'ayant encore jamais fait l'objet d'une visite » par « Pays n'ayant encore jamais fait l'objet d'une visite ou dans lequel les visites ont été les moins nombreuses »; b) à l'alinéa c) du paragraphe 4, concernant les critères en lien avec le pays, il est proposé de remplacer, sous le point iv), « notamment les droits de l'homme ou le VIH/sida, les objectifs du Millénaire pour le développement ou d'autres cadres » par : « notamment le développement et les aspects humanitaires ou le VIH/sida, les objectifs de développement durable pour l'après-2015 ou d'autres cadres »; c) au paragraphe 14, il est proposé de remplacer « Il est recommandé que chaque mission comprenne au moins un ambassadeur » par « Il est recommandé que 25 % au moins des membres de chaque mission aient rang d'ambassadeur ».

88. Dans sa réponse, la Secrétaire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a appelé l'attention sur le fait que dans le passé, c'était précisément lorsque le contexte du développement avait évolué dans un pays que le Conseil d'administration effectuait une visite dans ce pays. Elle a indiqué que les directives relatives aux visites sur le terrain seraient modifiées pour en tenir compte. Elle a fait observer qu'il n'était pas fait référence, dans ces directives révisées, au Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce qui répondait au souci de ne pas préjuger de l'adoption de ce programme par l'Assemblée générale; cette référence serait faite dans le texte final. En ce qui concerne la participation aux visites sur le terrain de membres du Conseil ayant rang d'ambassadeur, elle a souligné qu'il était question « d'au moins un » ambassadeur dans les directives proposées parce qu'il était arrivé, à l'occasion de certaines visites, qu'aucun membre du Conseil présent n'ait ce rang. Le secrétariat réviserait le texte pour y insérer le membre de phrase proposé : « au moins 25 % ».

89. Le Conseil d'administration a pris note des directives proposées pour les visites d'inspection sur le terrain du PNUD/FNUAP/UNOPS et les visites communes sur le terrain avec l'UNICEF, ONU-Femmes et le PAM (DP/2015/CRP.3).

XVI. Questions diverses

Allocution du Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

90. Dans sa déclaration au Conseil, le Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes a mis l'accent sur quatre grandes questions : l'incidence des récentes restructurations institutionnelles, la transparence et l'application du principe de responsabilité, les modalités de contrat, ainsi que l'équilibre et la diversité à la direction et parmi le personnel. Le Conseil du personnel se tenait prêt à débattre de ces questions et de solutions possibles avec les organismes concernés.

91. Le Conseil d'administration a pris note de la déclaration du Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes.
